COUPE EXTERIEURE U18F SAISON 2025 / 2026



ORGANISATION

Cette coupe est ouverte à tous les clubs affiliés du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Toutes les équipes de la catégorie U18F engagées <u>en championnat à 8 départemental ainsi qu'en championnat U18R1F ou U18R2F ligue</u> seront automatiquement engagées sur la coupe extérieure U18F. Ne pourront participer à cette coupe à 8 que les clubs éliminés dans les T1 ou T2 de la coupe Centre val de Loire U18F FEMININE. Les clubs ne souhaitant pas participer devront envoyer un mail. L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Féminine.

SPECIFICITES DE LA COUPE EXTERIEURE U18F

| Licenciées | U18F, U17F, U16F, U15F (5 maxi) |
|---------------------|---|
| Pratique / Effectif | 8 × 8 + 4 remplaçantes |
| Aire de jeu | Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres |
| Temps de jeu | 2 × 45 min |
| Ballon | Taille n°5 |
| Hors jeu | Ligne médiane |
| Relance du GB | Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit |

La Coupe extérieure U18F est régie par les lois du Foot à 8.

Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un(e) dirigeant(e) licencié(e) et non suspendu(e). Son nom doit figurer sur la feuille de match.

DEROULEMENT DE LA COUPE EXTERIEURE

Les dates de coupe extérieure U18F :

1^{ère} Phase:

Samedi 22 novembre 2025 (suivant nombre d'équipes éliminées en coupe Centre val de Loire)

- ✓ Samedi 24 janvier 2026
- ✓ Demi-Finale: Samedi 28 mars 2026
- ✓ Finale: Juin 2026

En 1ère phase :

♦ Les équipes sont réparties en X matchs sur X lieux différents
(Par tirage au sort réalisé en réunion technique OU commission sportive)

Les 2 équipes se rencontrent en match sec

- ♥ Possibilité d'avoir des équipes exemptes sur le 1er tour
- ♦ Temps de jeu par match = 2 x 45 minutes
- 🔖 Un forfait entraîne une élimination directe

QUALIFICATION

<u>A l'issue de chaque match :</u> Si égalité à la fin du temps réglementaire, une séance de tirs aux buts (5 joueuses) sera effectuée pour déterminer l'équipe vainqueure.

LOIS DU JEU

Le règlement du Foot à 8 sera intégralement appliqué hormis « la pause coaching » L'arbitrage à la touche par une joueuse est recommandé.

L'arbitrage au centre par un éducateur ou un dirigeant du club d'accueil est recommandé.

LITIGE

Tous les cas non prévus au présent règlement seront réglés par la Commission Féminine du District d'Indre et Loire dont, les décisions seront sans appel.

